

RÈGLEMENT DES SALONS

à l'initiative du *Papyrus drancéen*

ARTICLE 1 Le *salon des Collectionneurs* s'adresse à tous ceux-ci : philatélistes, cartophiles, numismates, amateurs de disques en vinyle ou CD, vieux papiers, livres anciens, télécartes, fèves, jouets anciens, vaisselle, objets publicitaires ou autres...

Seule la vente d'armes, même de collection, y est interdite.

ARTICLE 2 Sont réputés exposants les personnes physiques ou morales qui auront réservé deux mètres ou plus de stand pour ce salon. Les exposants s'engagent à être présents jusqu'à la fin de la manifestation et à tenir à la disposition des visiteurs les objets ou documents qu'ils proposent pendant la durée d'ouverture du salon.

ARTICLE 3 Les réservations se font uniquement par l'envoi du bulletin d'inscription accompagné du règlement sous forme de chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Papyrus drancéen*. Les demandes d'inscription non accompagnées du règlement intégral ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 4 Les objets ou documents présentés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Ni les organisateurs, ni la municipalité de Drancy (pour l'Espace culturel du Parc) ne pourront être tenus pour responsables en cas de perte, de casse, de vol ou autre détérioration, y compris en cas de force majeure.

ARTICLE 5 Les exposants s'engagent à se conformer aux règles en vigueur sur les lieux, notamment en ce qui concerne la sécurité. Sur ce point, l'ajout de table ou surface supplémentaire à celles attribuées, susceptible de gêner la circulation des visiteurs ou des exposants voisins (en particulier entre les tables), est formellement interdite.

Aucun objet ne devra se trouver dans les allées.

ARTICLE 6 Le *Papyrus drancéen* n'est que l'organisateur du rassemblement et ne pourra intervenir en cas de litige, quel qu'il soit, entre un vendeur et un visiteur.

ARTICLE 7 Toute demande d'annulation formulée 15 jours avant la date de la manifestation permettra le remboursement du montant de l'inscription ; passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué. Les tables qui ne seront pas occupées à 9 h 30 seront considérées comme libres et pourront être attribuées à d'autres exposants.

LE PYPYRUS DRANCÉEN